

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-1/14****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023884-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Augmentation de capital de la SEM Aménagement 77 et création d'une société de type "foncière" pour la redynamisation économique des territoires de Paris Vallée de la Marne et de Marne et Gondoire.
Suite de l'objet pour le multi-délibération

La SEM Aménagement 77 souhaite créer une société de type « foncière » pour la redynamisation économique des territoires de Paris Vallée de la Marne et de Marne et Gondoire afin d'implanter de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, notamment sur des biens immobiliers actuellement vacants ou en déshérence. Cette société prendrait la forme d'une société par actions simplifiée (SAS), avec un capital initial de 4 200 000€, détenu à hauteur de 28,57 % par la Caisse des dépôts et consignations, de 7,14% par la CCI de Seine-et-Marne et de 64,29 % par la SEM Aménagement 77.

La création d'une telle société nécessite de procéder à une augmentation de capital de la SEM Aménagement 77 dont le Conseil Départemental de Seine-et-Marne est déjà actionnaire. Le Conseil Départemental n'entend pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEM Aménagement 77. Toutefois, l'accord du Département est nécessaire d'une part pour l'augmentation de capital de la SEM Aménagement 77 et d'autre part pour la création de la société de type « foncière ».

Suite du résumé pour le multi-délibération

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° XXX en date du XXX relative à XXX,

VU le décret n° XXX en date du XXX relatif à XXX,

VU la délibération du Conseil général n° XXX en date du XXX, relative à XXX,

VU la délibération du Conseil départemental n° XXX en date du XXX, relative à XXX,

VU la délibération de la Commission permanente n° XXX en date du XXX, relative à XXX,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De

OU

Article 1 :

Article 2 :

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne